

Offre  
privilège  
adhérents

AEROCENTRE



# CYBASSUR

L'expertise en assurance cyber risques



**Cybassur est la solution  
pour couvrir les cyber-risques  
et mettre en place les actions nécessaires  
afin de limiter les impacts sur votre activité.**

Dans un environnement marqué par la transformation numérique de la société et de l'économie, les cyber- risques sont une réalité incontournable, au centre des préoccupations de toutes les entreprises.

Toutes sont exposées aux cyber-risques, quelles que soient leur taille et leur activité. En effet, elles exploitent des données à caractère confidentiel ou personnel et utilisent des réseaux et supports informatiques pour échanger et conserver ces données. Perte d'informations confidentielles, piratage informatique, vol de matériels informatiques, erreurs commises par un salarié, incident technique sur matériel informatique... sont autant de risques que les entreprises et les associations prennent chaque jour et que les assurances traditionnelles ne garantissent pas.

# L'OFFRE Cybassur AEROCENTRE vous permet de choisir :

## Votre montant de garantie et votre prime

Chiffre d'affaires inférieur à 10M€	Chiffre d'affaires entre 10M€ et 25M€	Chiffre d'affaires entre 25M€ et 100M€
100.000 € de garantie pour <b>385 € HT</b>	500.000 de garantie pour <b>1.364 € HT</b>	1.000.000 de garantie pour <b>2.879 € HT</b>
250.000 € de garantie pour <b>500 € HT</b>	750.000 de garantie pour <b>2.020 € HT</b>	1.500.000 de garantie pour <b>3.660 € HT</b>
500.000 € de garantie pour <b>750 € HT</b>	1.000.000 de garantie pour <b>2.302 € HT</b>	2.000.000 de garantie pour <b>4.100 € HT</b>

### Souscription immédiate par mail

#### Les garanties du contrat de Cybassur vous permettent de :



##### Gérer les crises

**24h/24 7j/7**

- Mesures d'urgence
- Conseils juridiques
- Expert informatique
- Atteinte à la réputation
- Restauration des données
- Frais de notification (**ALERTE RGPD**)\*
- Frais de monitoring et surveillance
- Frais d'atténuation durisque



##### Financer vos frais, vos pertes d'exploitation et marge brute

- Frais supplémentaires d'exploitation
- Si interruption du système informatique, suite à une intrusion malveillante ou une négligence ou erreur du préposé
- Si interruption des services de cloud
- Si interruption du système informatique du prestataire d'externalisation
- Accompagnement, défense lors d'une enquête et prise en charge des sanctions pécuniaires
- Investigation PCI-DSS



##### Indemniser

**les lésés**

- Atteinte aux données personnelles et aux données confidentielles
- Atteinte à la sécurité du système informatique
- Manquement à l'obligation de notification
- Responsabilité du fait du sous traitant
- De l'usage de site et médias sociaux
- Frais de défense

### Les + CYBASSUR

La **Garantie Cyber extorsion** avec **couverture des frais de consultants**, le **coût de la rançon** ainsi que les frais complémentaires.

La **Garantie Fraude Téléphonique**, prend en charge le **coût de la surconsommation téléphonique** suite à un accès ou une utilisation non autorisée des systèmes téléphoniques.

La **Garantie Fraude Informatique** couvre les **pertes pécuniaires** correspondant à la **valeur des fonds** suite à un accès ou une utilisation non autorisée des systèmes informatiques.

L'interruption du système informatique suite à un **incident technique**.

#### \* Règlement Européen pour la Protection des Données. Applicable depuis mai 2018

Les frais liés à la notification auprès des autorités et de l'ensemble des personnes physiques concernées par l'attaque, notification obligatoire dans un délai de 72 h.

Cette garantie n'est pas à négliger: une entreprise qui ne dispose plus de ses fichiers informatiques aura bien du mal à effectuer ces notifications dans les délais si elle compte quelques centaines de collaborateurs et autant de clients!

10 Cours Saint Luc  
36000 Châteauroux

Téléphone : 02 54 22 16 20

Mail : smonestier@cybassur.fr